
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 254 DU 19 MAI 2021
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société béninoise
d'Infrastructures numériques S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret 2019-545 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2018-552 du 12 décembre 2018 portant approbation des statuts de la Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN S.A) ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation ;
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Infrastructures numériques S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **AkinOlu Marc-André LOKO**, premier représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Sèdjro François de Paule AGOUA**, deuxième représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;

- monsieur **Serge ADJOVI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Ghislain HAIKOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Cyriaque EDON**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- madame **Olga PRINCE DAGNON**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- la **SONATEL S.A.**, gestionnaire déléguée de la Société béninoise d'Infrastructures numériques.

Article 2

Les membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Infrastructures numériques S.A. sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

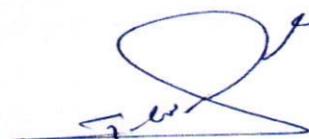
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n° 2021-021 du 13 janvier 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Infrastructures numériques S.A.

Il sera publié au Journal officiel.

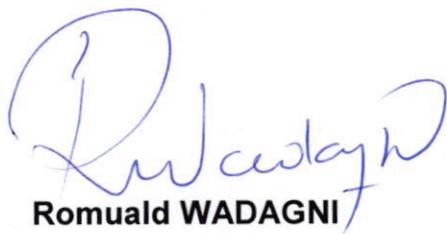
Fait à Cotonou, le 19 mai 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ;
INTERESSES 7 ; JORB 1.